## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



#### 1. Identification

**PUREGOLD® GROUT** Identificateur de produit

Autres moyens d'identification Aucune.

Usage recommandé Non disponible.

**Restrictions d'utilisation** Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la

> présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de

cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**Fabricant** 

Nom de la société CETCO, an MTI Company Adresse 2870 Forbs Avenue

Hoffman Estates, IL 60192

États-Unis

800 527-9948 Téléphone Information générale

Site Web http://www.cetco.com/

Courriel safetydata@mineralstech.com

Numéro de téléphone

d'urgence

No de téléphone d'urgence 1.866.519.4752/1 760 476 3962

Non disponible. **Fournisseur** 

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé.

Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B

> Catégorie 1A Cancérogénicité Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 1

expositions répétées

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage

Non classé.

Mention d'avertissement Danger

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les Mention de danger

organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS DE Intervention

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin.

Stockage Stocker dans un lieu sec. Entreposer conformément aux règlements locaux, régionaux et

nationaux.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

Nom de la matière : PUREGOLD® GROUT SDS CANADA 1/9 Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
BENTONITE		1302-78-9	94.75
Secret commercial		Breveté	3
Autres composant sous les niveaux à déclarer			2.25

#### **Constituants**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Cristobalite		14464-46-1	
Quartz (SiQ2)		14808-60-7	<= 6

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8.

#### 4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Le matériau peut être glissant lorsque mouillé.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Risques d'incendie généraux

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Le matériau peut être glissant lorsque mouillé. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Nom de la matière : PUREGOLD® GROUT

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Ramasser avec une pelle et placer dans un contenant pour récupération ou élimination.

Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés.

Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Recueillir la poudre avec un aspirateur nettoyeur spécial avec un filtre à particules ou placer avec précaution dans un récipient fermé.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

ETATS-UNIS. Valeurs limites d Composants	l'exposition de l'ACGIH Type	Valeur	Forme
Secret commercial	TWA	 1 mg/m3	Fraction respirable.
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

# Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants Type Valeur

	.,,,,,		
Secret commercial	TWA	10 mg/m3	
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Respirable.
		0.025 mg/m3	Particules inhalables.
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.

# Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
Secret commercial	TWA	1 mg/m3	Respirable.
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
,		10 mg/m3	Poussières totales.

Nom de la matière : PUREGOLD® GROUT

SDS CANADA

Constituants	Туре	Valeur	Forme
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Canada. LEMT de Manitob Composants	a (Règlement 217/2006, Loi sur la sécu Type	rité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
Secret commercial	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Canada. LEMT pour l'Onta Composants	rio. (Contrôle de l'exposition à des age Type	nts biologiques et chimique Valeur	s) Forme
Secret commercial	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m3	Fraction respirable.
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
Canada. LEMT du Québec Composants	, (Ministère du Travail. Règlement sur la Type	a santé et la sécurité du trav Valeur	ail) Forme
Secret commercial	TWA	5 mg/m3	Poussière respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m3	Poussière respirable.
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Canada. LEMT pour la Sas Composants	skatchewan (Règlements sur la sécurité Type	et la santé au travail, 1996, Valeur	Tableau 21)
Secret commercial	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Constituants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	15 minutes	10 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	0.05 mg/m3	Fraction respirable.
INERT OR NUISANCE DUSTS (CAS SEQ250)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)	8 heures	0.05 mg/m3	Fraction respirable.
urs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique	observée nour les ingrédients	

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il v a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Pour usage industriel seulement. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des

lunettes à coques). Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection des mains

Pour usage industriel seulement. Porte des vêtements appropriés résistants aux produits

chimiques

Pour usage industriel seulement. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II **Autre** 

est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Pour usage industriel seulement. Utiliser un respirateur avec filtre particulaire lorsque les Protection respiratoire

concentrations particulaires sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques** 

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique Solide. **Forme** Solide.

Non disponible. Couleur Non disponible. Odeur Seuil olfactif Non disponible.

7 - 9 pН

7 - 9

Point de fusion et point de

congélation

450 °C (842 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non-flammable Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

> Limites d'inflammabilité inférieure (%)

Non-explosive

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non-explosive

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 0.00001 hPa estimation

Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Négligiable Non disponible. Coefficient de partage

n-octanol/eau Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Nom de la matière : PUREGOLD® GROUT SDS CANADA 5/9

4587 Version n°: 23 Date de révision: 02-Novembre-2022 Date d'émission : 04-Juillet-2018

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

2.53 g/cm3 estimation Densité

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. Pourcentage de matières 0 % estimation

volatiles

Densité

2.53 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

dangereuses

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Comburants puissants. Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Provoque une irritation des yeux. Contact avec les yeux

Faible danger présumé en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

malaises.

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë Inconnu(e).

Données toxicologiques

**Constituants Espèces** Résultats d'épreuves

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Aiguë Orale

**DL50** Rat > 22500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

SDS CANADA 4587 Version n°: 23 Date de révision: 02-Novembre-2022 Date d'émission : 04-Juillet-2018 6/9

#### Cancérogénicité

En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Peut provoquer le cancer. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Secret commercial (CAS Breveté)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Probablement cancérogène pour l'homme.

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Probablement cancérogène pour l'homme.

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Secret commercial (CAS Breveté)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1) 1 Cancérogène pour l'homme. Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Carcinogène connu chez l'homme.

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène

pour les humains

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
BENTONITE (CAS 13	02-78-9)		
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	19000 mg/l, 96 heures

Nom de la matière : PUREGOLD® GROUT

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone.

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

d'élimination

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

Code des déchets dangereux

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### **IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Oui

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

## **Inventaires Internationaux**

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\*

Australie Inventaire australien des substances chimiques industrielles

(AICIS)

Nom de la matière : PUREGOLD® GROUT

4587 Version n°: 23 Date de révision: 02-Novembre-2022 Date d'émission : 04-Juillet-2018

8 / 9

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine Oui

(IECSC)

Inventaire européen des substances chimiques commerciales Europe

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Oui Japon

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Non

Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

#### 16. Autres informations

04-Juillet-2018 Date de publication 02-Novembre-2022 Date de la révision

Version n°

Avis de non-responsabilité

CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Informations relatives à la révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu

entièrement.

SDS CANADA 4587 Version n°: 23 Date de révision: 02-Novembre-2022 Date d'émission : 04-Juillet-2018

Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays avant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.